

République Française
Département de l'Aisne
Arrondissement de LAON
Commune de CHAMBRY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Chambry

SEANCE DU 26 JANVIER 2021

Date de la convocation : 20 janvier 2021

Date d'affichage :

28 JAN. 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six janvier à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Olivier JOSSEAUX, maire.

Présents : ANGELILLO Claudie, BEAUFREMEZ Annie, BEAURAIN Raymond, BUDA François, ELOY Carine, HEMMERY Claude, JOSSEAUX Olivier, LEFEBVRE Sylviane, MARTINET Benoît, QUATREVAUX Isabelle, WATHIER Maxime, WIEHCINSKI Rémy

Représentés : FRAILLON Alexandre par WIEHCINSKI Rémy

Absents : HOLL Sylvain

Secrétaire : Madame LEFEBVRE Sylviane

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2021D01 - huis clos

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	13	13	0	0	0

M. le Maire, expose que conformément à l'article L.2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de siéger à huis clos, pour délibérer sur toutes les délibérations de la séance du conseil municipal du 26 janvier 2021.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la proposition ci-dessus.

2021D02 - Avis installation classée SAS BIOMETHANE AISNE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	13	13	0	0	0

Exposé :

Le maire expose que le conseil municipal est invité à donner son avis et de le transmettre à M. le Préfet de l'Aisne avant le 29 janvier 2021, sur la demande déposée le 26 juin 2020 et complétée le 22 septembre 2020, par la SAS BIOMETHANE DE L' AISNE qui souhaite :

- augmenter la capacité de production de l'unité de méthanisation sise sur le territoire de la commune de Vivaise,
- créer deux site de stockage déportés sur les territoires des communes de Grandlup et Fay et Nouvion et Catillon
- épandre les digestats sur les territoires des communes d'Annois, Athies sous laon, Aulnois sous Laon, Barenton Bugny, Bertaucourt Epourdon, Besny et Loizy, Bruyères et Montberault, Chambry, Charmes, Chery les Pouilly, Colligis Crandelain, Courbes, La ferté Milon, Fressancourt, Gizy, Grandlup et Fay, Laon , Lierval, Monceau les Leups, Monceau le Waast, Monthenault, Nouvion et Catillon, Pancy Courtecon, Passy en Valois, Pleine Selve, Presles et Thierny, Ribemont, Rogécourt, Saint Gobain, Samoussy, Versigny, Villers le Sec, Vivaise et Vorges.

Une consultation du public s'est déroulée du 14 décembre 2020 au 14 janvier 2021 inclus.

Le maire invite le conseil à adopter la délibération suivante :

Délibération :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

DECIDE : de donner un avis **FAVORABLE** à la demande déposée le 26 juin 2020 et complétée le 22 septembre 2020, par la SAS BIOMETHANE DE L' AISNE qui souhaite :

- augmenter la capacité de production de l'unité de méthanisation sise sur le territoire de la commune de Vivaise,
- créer deux site de stockage déportés sur les territoires des communes de Grandlup et Fay et Nouvion et Catillon
- épandre les digestats sur les territoires des communes d'Annois, Athies sous laon, Aulnois sour Laon, Barenton Bugny, Bertaucourt Epourdon, Besny et Loizy, Bruyères et Montberault, Chambry, Charmes, Chery les Pouilly, Colligis Crandelain, Courbes, La ferté Milon, Fressancourt, Gizy, Grandlup et Fay, Laon , Lierval, Monceau les Leups, Monceau le Waast, Monthenault, Nouvion et Catillon, Pancy Courtecon, Passy en Valois, Pleine Selve, Presles et Thierny, Ribemont, Rogécourt, Saint Gobain, Samoussy, Versigny, Villers le Sec, Vivaise et Vorges.

2021D03 - Création emploi accroissement temporaire d'activité au secrétariat

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	13	11	0	2	0

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal le 13 octobre 2020,

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant néanmoins l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 qui autorise le recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois pendant une même période de dix-huit mois.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint administratif non titulaire en raison d'un accroissement temporaire d'activité suite au départ en retraite le 31 juillet 2021 de Mme SIMONARD Fabienne.

Le Maire propose à l'assemblée,

- **La création d'1 emploi** d'adjoint administratif, relevant de la catégorie C, à raison de 12 heures hebdomadaires. Cet emploi sera pourvu par un par un agent non titulaire.
- **Un niveau d'étude équivalent au baccalauréat sera requis et une expérience professionnelle similaire serait souhaitée.**
- **L'agent sera rémunéré sur l'échelon 1 de l'échelle C1 afférente au grade d'adjoint administratif.**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 8 février 2021,

Filière : administrative,

Emploi : assistant de gestion administrative et comptable

Cadre d'emplois : des adjoints administratifs

Grade : adjoint administratif

ancien effectif : 0

nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée figurant au tableau des effectifs joint en annexe.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6413.

2021D04 - Demande de subvention fonds de concours communauté d'agglomération du Pays de Laon - travaux MAIRIE
--

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	13	13	0	0	0

Exposé :

L'article L 5216 – 5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du 13 mars 2013 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon permettent à la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon de verser un fonds de concours à ses communes membres, après

délibérations concordantes du Conseil communautaire et du Conseil municipal concerné.

Le fonds de concours peut financer la réalisation d'un équipement.

Le montant total du Fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du Fonds de concours.

Je vous propose de solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, un Fonds de concours afin de participer aux dépenses liées à *la réhabilitation, l'aménagement et la mise aux normes d'accessibilité de la Mairie*

Le coût de l'opération s'élève à 281 828,35 € H.T.

Le montant d'aide sollicité représente 79 000,00 €

Le plan de financement du projet est le suivant :

Etat – DETR (30,09%)	84 813,50 €
• Conseil Départemental API (9,73%)	27 428,50 €
• Communauté d'agglomération	
Fonds de concours (28,03%)	79 000,00 €
• Commune (32,14%)	90 586,35 €
Total	281 828,35 €

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DECIDE, de solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon le versement d'un Fonds de concours d'un montant de 79 000 € provenant de :

- l'enveloppe 1 pour 54 000,00 €

- l'enveloppe 2 pour 25 000,00 €

pour participer aux dépenses liées à *la réhabilitation, l'aménagement et la mise aux normes d'accessibilité de la Mairie*

- PRECISE que le Fonds de concours sera imputé au compte 1327 du budget de la commune.

- AUTORISE le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Questions diverses

- **PERSONNEL COMMUNAL**

Secrétariat

Un agent est recrutée en remplacement de Fabienne Simonard en congés Maladie.

Son départ en retraite est fixé au 31/07/2021. La décision de création d'un poste temporaire de 12h hebdomadaires permettra de former l'agent au retour de Fabienne Simonard jusqu'à son départ en retraite.

- **POPULATION**

L'insee a communiqué la population en vigueur au 1^{er} janvier 2021 :

Population municipale : 839 (+12)

Population comptée à part : 23

Total : 862

- **ECOLES – et SERVICES PERISCOLAIRES**

Classe verte classe élémentaire en 2021

M. Huart organise une réunion avec les parents d'élèves le 23/01/2021

Une animation sur les médias par notre bibliothécaire est programmée tous les jeudis dans la classe primaire de 9 à 11h00

- **MEDIATHEQUE**

Tiers lieu :

Un projet de création d'un tiers lieu, en partenariat avec la Bibliothèque Départementale de Prêt, à la médiathèque est à l'étude. Il consisterait à installer une borne d'accès internet pour le public, un espace formation, un espace coworking, une imprimante 3D. Une réunion est prévue le 28/01/2021 à ce sujet.

Distribution des chocolats de Noël

Elle a été effectuée à la médiathèque. 10 inscriptions ont été enregistrées à la suite de cette opération.

Covid.

En raison de la crise sanitaire les bénévoles n'interviennent plus à la médiathèque.

Il n'y aura pas d'animations pendant les vacances scolaires.

• TRAVAUX

Mairie réhabilitation

Le maire informe le conseil municipal qu'il a, après avis favorable de la commission consultative des marchés du 10 décembre 2020, signé les marchés de travaux pour la réhabilitation de la mairie :

lot	objet	entreprise	Montant HT	montant TTC
1	Gros Œuvre	FERRER	5 500,00	6 600,00
2	Couverture Zinc	ROQUIGNY	76 932,95	92 319,54
3	métallerie	FACINOR	13 970,00	16 764,00
4	Charpente / habillage extérieurs	TROLARD ET BERNARD	36 775,10	44 130,12
5	Menuiseries/ portes automatiques	NORALU	31 300,00	37 560,00
6	Plâtrerie/ menuiseries intérieur bois	LABART	37 170,50	44 604,60
7	Electricité	CLIMATELEC	25 595,00	30 714,00
8	Plomberie /Sanitaire / Ventilation / Chauffage	LOCHERON	23 500,00	28 200,00
9	Carrelage	ETC	4 213,80	5 056,56
10	Peinture	ROUSSELLE	8 991,00	10 789,20
		total	263 948,35	316 738,02

Une réunion de préparation avec l'architecte et les entreprises aura lieu le 27/01/2021.

Le conseil départemental n'a pas subventionné ce dossier au titre d'Aisne Partenariat Investissement 2021.

Eglise - Plantations

Des pommiers ont été plantés en remplacement des bouleaux qui étaient tombés.

Chantier d'insertion

La commune a été retenue dans le cadre des chantiers d'insertion de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon pour la réfection extérieure des vestiaires (peinture et lasure).

Les travaux sont programmés du 21 juin au 9 juillet 2021

Giratoire St Just – Jaurès

Un projet d'aménagement du carrefour va être proposé au conseil municipal. François BUDA est chargé de ce dossier.

Dossiers suivis par Olivier

Cimetière – extension

• **MATERIEL MAIRIE**

Prochainement le raccordement à la fibre sera fait ainsi qu'à la médiathèque et aux écoles.

En 2021 la mise en base hébergée de logiciels sera fait.

L'installation d'une borne internet pour le public est à l'étude.

• **URBANISME**

PLU - révision

Il est désormais applicable

• **MANIFESTATIONS CEREMONIES et VIE ASSOCIATIVE**

Cérémonies :

- Les vœux du maire, prévus en janvier n'auront pas lieu
Une carte de vœux réalisée conjointement avec la classe de M. Huart sera distribuée dans le village.
- **concert du vendredi 5 mars 2021 - Jazztitudes –**

• **ATELIERS VACANCES ENFANTS**

Atelier enfants 1^{ère} semaine de vacances de février et pâques 2021

Des devis ont été demandés. La compagnie ISIS demande 65 € par heure et par intervenant, les frais de déplacement sont en sus. Une relance va être faite auprès de l'association des Francas.

Axothéa peut intervenir en février à titre gracieux.

Une réunion de la commission est à programmer.

- **MANIFESTATIONS**

La FCL Athlétisme Laon souhaite organiser les championnats départementaux de cross le 17 janvier 2021 ou à une autre date. Une rencontre sera organisée avec eux, M. le Maire et Carine ELOY pour en discuter.

- **VIE ECONOMIQUE**

Un nouveau recours devant le tribunal administratif d'Amiens a été déposé par la SCI DAMAZAN demandant la suspension du permis délivré à Burger King. Le juge des référés a fixé l'audience le 29 janvier 2021.

- **PROCHAINES REUNIONS**

16 février 2021 19h30 – commission des finances

18 février 2021 9h00 – Bureau municipal

23 février 2021 19h30 – conseil municipal

- **BUDGET 2021**

Les investissements du budget sont à définir.

- **Non Exercice du droit de préemption**

Le maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption de la commune sur les immeubles suivants :

N° et Date arrêté	Adresse parcelle	Propriétaire vendeur	N° cadastre	Superficie m2
2020/14 du 30/01/2020	43 rue Jean Moulin	OPAC de l'Aisne	ZA 264	578

2020/15 du 31/01/2020	1 rue Colbert	S.C.I. Ampère	ZA 66	17 152
2020/18 du 11/02/2020	3 rue Jean Jaurès	Me WILLAUME Valérie	AB 146	1 682
2020/33 du 20/04/2020	1 rue Joliot Curie	DIDNEE Daniel	AA 88	566
2020/32 du 20/04/2020	62 rue Jean Jaurès	PINTO CAMBRA	AA 229	1 255
2020/84 du 20/08/2020	6bis rue Lénine	SCI C.B.B.	AB 413	178
2020/86 du 27/08/2020	Rue Evariste Gallois	Communauté d'Agglomération du Pays de Laon	ZA 213	2 817
2020/99 du 12/10/2020	12 rue Jean Jaurès	SCI HUMA	AB 369 AB 370	1 237 312
2020/104 du 26/10/2020	8 rue Aristide Briand	BOURQUARD Anne	AA 121	2 863
2020/105 du 26/10/2020	250 Rue Montesquieu	SCI Voltaire le Champ du Roy	ZA 250	2 092
2020/106 du 26/10/2020	Lieudit Nazareth Rue Colbert	SOMAP	ZA 123 ZA 125 ZA 127	482 1 445 192 Total = 2 119
2020/109 du 31/10/2020	2 rue Auguste Renoir	TELLIER Christian	AB 210	637
2020/111 du 05/11/2020	9 rue Roger Salengro	Consorts SABATIER	AA 21	1494
2020/115 du 16/11/2020	Lieudit l'Aumône Lieudit Nazareth Lieudit Nazareth	Communauté d'Agglomération du Pays de Laon	ZA 72 ZA 299 ZA 302	545 1219 3392

2020/118 du 30/11/2020	Lieudit Nazareth	SCI AMPERE	ZA 298	1 027
	Rue Colbert		ZA 301	1 973
				Total = 3 000
2020/121 du 07/12/2020	1 rue Pierre Laplace	SAS BERTRAND BAC	ZA 204p	9 459

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h15.

Fait à CHAMBRY, les jours, mois et an susdits

Le maire,



Olivier JOSSEAUX

OLIVIER JOSSEAUX
2021.01.27 18:14:29 +0100
Ref:20210127_114910_1-2-O
Signature numérique
le Maire

PERSONNEL - TABLEAU DES EFFECTIFS
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 janvier 2021

GRADE	Catégorie	Temps complet	Temps incomplet	ancien effectif	nouvel effectif
PERMANENT					
FILIERE ADMINISTRATIVE					
ATTACHE	A	X		1	1
REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL 2ème classe	B	X		1	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème classe	C		24h00	1	1
FILIERE CULTURELLE					
ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2ème classe	C	X		1	1
FILIERE TECHNIQUE					
AGENT DE MAITRISE	C	X		1	1
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	X		1	1
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C		5h00	1	1
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C		10h00	1	1
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL - article 3-3 loi du 26/01/1984	C		5h00	1	1
FILIERE SOCIALE					
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL 2e CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	C		20h00	1	1
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL 2e CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	C		23h00	1	1
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL 2e CLASSE DES ECOLES MATERNELLES article 3-3-5 loi du 26/01/1984	C		23h00	1	1
NON PERMANENT					
Loi du 26 janvier 1984 Article 3 - 2ème alinéa ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION périodes du 22 au 26 février 2021, du 26 au 30 avril 2021, du 23 au 27 août 2021 et du 18 au 22 octobre 2021	C		30h00 maxi	1	1
Loi du 26 janvier 1984 Article 3 - 1er alinéa ADJOINT ADMINISTRATIF A compter du 8 février 2021 12 mois maxi sur 18 mois	C		12h00	0	1